

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

Etaient Présents 50 titulaires, 6 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Dominique QUEHEILLE, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, David DÉRET suppléant de Jean LABORDE, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Bruno CEDET suppléant de Bruno JUNGALAS,

Pouvoirs : Ophélie ESCOT à Alexandre LEHMANN, Jean CASABONNE à Suzanne SAGE, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Marthe CLOT à Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR à Fabienne MENE-SAFFRANE, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRERE à Jean-Maurice CABANNES, Raymond VILLALBA à Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Françoise ASSAD (excusée), Jean-Jacques BORDENAVE (excusé), Fabienne TOUVARD (excusée)

RAPPORT N° 02-200730-DEV-

**PARC D'ACTIVITÉS D'OGEU (TEMBOUS) :
AMÉLIORATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE**

M. ESTOURNES indique que depuis maintenant 4 ans, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et l'entreprise SEMO cherchent à améliorer et sécuriser la voirie du Parc d'activités des Tembous et du site industriel, dans le Quartier des Fontaines.

En effet, dans cette partie du Parc, le flux quotidien des voitures (desservant le hameau d'habitation des Fontaines), croise celui des poids lourds desservant l'entreprise et celui des piétons employés de la SEMO.

En outre, cette voirie franchit le cours d'eau de l'Escou, via un pont (en angle droit) qui n'a plus le gabarit adapté à la circulation routière, ni à l'écoulement des eaux en cas de fortes précipitations. Ainsi, l'année 2018 témoigne de ce dernier point avec un débordement de l'Escou par deux fois, qui a entraîné des inondations et des fortes dégradations de la chaussée, ainsi que de l'appareil productif de la SEMO.

Il convient donc, afin de palier à tous ces problèmes, d'engager des travaux qui permettront de :

- Séparer les flux voitures, camions et piétons,
- Améliorer la desserte routière via une voie de circulation suffisamment large,
- Eviter, lors des fortes précipitations, que l'Escou déborde et engendre des dégâts importants sur le Parc d'Activités.

Ainsi, après :

- des études préalables (techniques, hydrauliques),
- une convention, en date du 16 avril 2018, entre la SEMO, le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ogeu (périmètre de protection du captage), Jean SALET (propriétaire du lit du cours d'eau/canal), la CCHB, fixant les droits et obligations de chaque partie,
- un dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau (déposé le 20 février 2020 et ayant reçu un accord de la DDTM en date du 24 avril 2020),

la CCHB a décidé de lancer un programme d'aménagement qui consiste à :

- Construire un nouveau pont en amont,
- Déplacer la voirie, en la faisant cheminer sur le parking actuel des employés de la SEMO,
- Déconstruire le pont existant et la passerelle piétonne,
- Rétrocéder l'emprise de la voirie actuelle à la SEMO pour lui permettre d'abriter une partie de son parking salariés et son quai de chargement/déchargement.

Le montant de cette opération (selon Avant-Projet Définitif) est estimé à 500 721 € HT, et se décompose comme suit :

- Etudes diverses : 10 540 € HT
- Maitrise d'œuvre : 39 647 € HT
- Travaux : 450 534 € HT

Non compris travaux de déplacement de la canalisation gaz (en cours de chiffrage).

Les travaux devraient commencer en septembre et se dérouler sur une période de 6 mois.

Une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) a été obtenue en 2019 pour un montant de 97 034 €.

Cette opération, située sur le Parc d'activité des Tembous (en vertu de la délibération en date du 28 juillet 2020 « approbation de la déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU afin de permettre l'extension de la SEMO en zone naturelle et la mise en sécurité du trafic passant devant l'entreprise ») est sous maîtrise d'ouvrage de la CCHB.

Cependant, la convention susvisée du 16 avril 2018 acte une participation de la commune et de la SEMO sur le reste à charge. Cette dernière s'établit à 1/3 par entité. Ainsi, une convention financière sera établie dans ce sens.

Cette opération se traduit par une Décision Modificative n°1 du Budget en dépenses et recettes de la section d'investissement.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération d'amélioration et de sécurisation de la voirie du Parc d'Activités d'Ogeu (Tembous),
- **AUTORISE** le Président à signer la convention financière et à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires dont consultation des entreprises,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY